

# Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

**Nos programmes**  
Exercice 2009-2010



- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation

## Mission

- Promouvoir et aider financièrement la **recherche** et la **diffusion** des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie ;
- Promouvoir et aider financièrement la **formation de chercheurs** par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche ;
- Établir tout **partenariat** nécessaire notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En plus d'accomplir la mission qui lui a été confiée, le Fonds Nature et Technologies est un acteur important dans l'implantation de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*. De plus, le Fonds coordonne étroitement ses actions avec celles des deux autres Fonds de recherche du Québec afin de favoriser les alliances les plus porteuses entre les disciplines et les secteurs pour la formation, la recherche et l'innovation.

## Vision

Le **Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies** est le principal acteur dont s'est doté le Québec pour appuyer le développement du système de recherche en sciences naturelles et en génie, favoriser la formation de personnel hautement qualifié et accélérer la diffusion des connaissances. Par l'entremise de ses programmes, le Fonds accorde une très grande priorité à la relève et bâti des pôles d'excellence dans des créneaux stratégiques pour le Québec.

Les actions du Fonds Nature et Technologies visent à produire un effet multiplicateur élevé permettant d'accélérer les investissements en recherche et en innovation en appui aux priorités du Québec, que ce soit dans les secteurs qui font la spécificité du Québec et de ses régions, les domaines scientifiques et technologiques émergents à fort potentiel ou les secteurs hautement compétitifs.

**Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est heureux de vous présenter sa programmation.**

Celle-ci s'articule autour des cinq grandes orientations de notre *Plan stratégique 2007-2010*:

1. **Favoriser le développement du personnel hautement qualifié**, compétent et en nombre suffisant pour le Québec de demain ;
2. **Contribuer à renforcer nos pôles d'excellence** et à rentabiliser les investissements en grands équipements et installations scientifiques ;
3. **Accentuer le virage vers la valorisation et l'innovation** dans des secteurs ou des domaines ciblés ;
4. **Favoriser un meilleur dialogue** entre les chercheurs et la société ;
5. **Faire du Fonds un modèle d'imputabilité et d'efficience.**

## **Nos programmes d'aide financière**

### **Bourses**

- Bourses de maîtrise
- Bourses de doctorat
- Bourses de réintégration à la recherche
- Bourses interculturelles
- Bourses thématiques
- Programme de stages internationaux
- Bourses de recherche postdoctorale

### **Subventions**

- Établissement de nouveaux chercheurs
- Projet de recherche en équipe
- Regroupements stratégiques
- Programme pour le déchargement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège

### **Partenariats pour l'innovation**

- Projet de recherche orientée en partenariat
- Bourses en milieu de pratique BMP Innovation
- Appui aux réseaux d'innovation

En plus de ses programmes réguliers, le Fonds Nature et Technologies assure la gestion de programmes de bourses et de subventions pour le compte de partenaires :

- Bourses d'excellence pour étudiants étrangers – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Bourse d'excellence Réal-Décoste – Ouranos (changements climatiques)
- Bourses de mobilité pour les doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise (Programme Frontenac) – Ministère des Relations internationales (MRI) et Consulat général de France à Québec
- Fonds des leaders (FL), Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)

**Pour plus d'informations sur ceux-ci, consultez notre site Web au [www.fqrnt.gouv.qc.ca](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca)**

Notre programmation illustre bien l'importance que nous accordons à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et au développement de secteurs clés pour l'avenir du Québec.

Veillez noter que notre programmation est conditionnelle à son approbation par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

# NOS DOMAINES DE RECHERCHE

## Domaines

## Sous-domaines

<b>Structures abstraites</b>	Informatique théorique Mathématiques Statistiques et probabilités Outils mathématiques et informatiques	
<b>Nature et interactions de la matière</b>	Particules et rayonnement Atomes et molécules États de la matière	Terre Planètes et Univers
<b>Organismes vivants</b>	Êtres vivants Subcellulaire Cellulaire Génomique et protéomique	Microbiologie Organisation et fonctions biologiques Psychologie - aspects biologiques
<b>Ressources naturelles</b>	Agriculture Forêts et végétaux Mines Eaux intérieures et océans	
<b>Énergie</b>	Production d'énergie Transformation et utilisation d'énergie Transport d'énergie	

## Domaines

## Sous-domaines

<b>Environnement</b>	Eau Air Terre	Polluants Écologie et qualité du milieu Gestion et protection
<b>Technologies de l'information et des communications</b>	Communication Information Intelligence artificielle	
<b>Techniques, mesures et systèmes</b>	Outils de caractérisation Phénomènes ondulatoires Systèmes électriques et électroniques	Systèmes mécaniques Systèmes de transport
<b>Matériaux</b>	Matériaux de base Matériaux fonctionnels et intelligents Nanotechnologies	
<b>Fabrication et construction</b>	Procédures de fabrication Procédés industriels Conception Grands ouvrages	

## ■ ■ ■ TABLE DES MATIERES

### BOURSES

BOURSES DE MAÎTRISE EN RECHERCHE .....	11
BOURSES DE DOCTORAT EN RECHERCHE.....	13
BOURSES DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE .....	15
BOURSES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS .....	17
BOURSES DE RECHERCHE EN ÉNERGIE .....	19
BOURSES DANS LE DOMAINE DE L'AÉROSPATIALE .....	21
BOURSES DE RECHERCHE NE <sup>3</sup> LS.....	23
BOURSES POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE .....	25
SUPPLÉMENTS QUÉBEC-FRANCE.....	27
PROGRAMMES DE STAGES INTERNATIONAUX.....	29
BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE.....	31

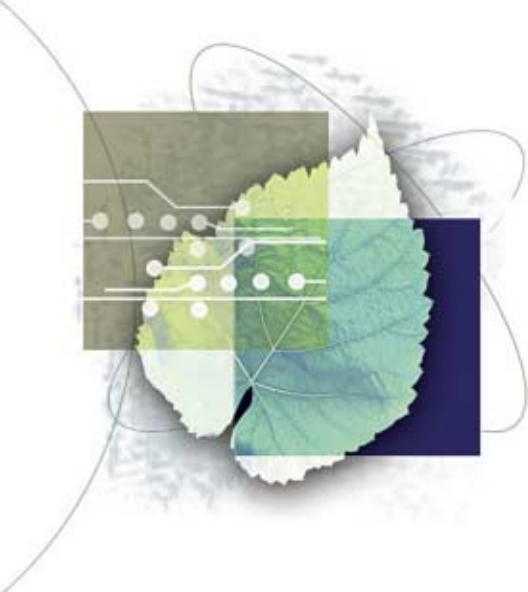
### SUBVENTIONS

ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS .....	35
PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE .....	37
REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES .....	39
PROGRAMME POUR LE DÉGAGEMENT DE LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT DES CHERCHEURS DE COLLÈGE .....	41

### PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

VOLET 1 « PROJET DE RECHERCHE ORIENTÉE EN PARTENARIAT » ....	45
VOLET 2 « BOURSES BMP INNOVATION » .....	47
VOLET 3 « APPUI AUX RÉSEAUX D'INNOVATION » .....	49





## Nos programmes

- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation





# ■ □ □ BOURSES DE MAÎTRISE EN RECHERCHE

## Objectifs

Le programme de bourses de maîtrise en recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

## Clientèle visée

Les bourses de maîtrise en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 2<sup>e</sup> cycle universitaire ou l'équivalent.

## Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;

- être domiciliés au Québec depuis au moins un an ;
- être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.
- Les candidats ne peuvent utiliser la bourse pour des études préparatoires (propédeutiques).

## Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche.

## Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.



## **Aide financière**

Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de maîtrise pendant les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$.

*Valeur annuelle maximale: 15 000 \$*

## **Renseignements généraux**

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrnt.gouv.qc.ca)

## ■ □ □ BOURSES DE DOCTORAT EN RECHERCHE

### Objectifs

Le programme de bourses de doctorat en recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

### Clientèle visée

Les bourses de doctorat en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 3<sup>e</sup> cycle universitaire ou l'équivalent.

### Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an ;

- être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.

- Les candidats ne peuvent utiliser la bourse pour des études préparatoires (propédeutiques).

### Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche.

### Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.



## **Aide financière**

Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

*Valeur annuelle maximale: 20 000 \$*

## **Renseignements généraux**

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrnt.gouv.qc.ca)

# ■ □ □ BOURSES DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE

## Objectifs

Le programme de bourses de réintégration à la recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à réintégrer le milieu de la recherche pour entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) ou de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

## Clientèle visée

Les bourses de réintégration à la recherche s'adressent aux personnes ayant obtenu un diplôme de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle universitaire depuis au moins cinq ans et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de maîtrise ou de doctorat.

## Admissibilité

- Les candidats qui désirent obtenir une bourse de réintégration à la recherche doivent être détenteurs d'un diplôme de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle depuis au moins cinq ans et ne pas avoir été inscrits par la suite à un programme universitaire. Cependant, un candidat peut être inscrit à sa première session d'études à la date de présentation des demandes.

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an ;
  - être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.

## Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche (pour le doctorat seulement).



## Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000\$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000\$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$*

*Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqmnt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqmnt.gouv.qc.ca)

# ■ □ □ BOURSES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

## Objectifs

Le programme de bourses du ministère des Transports du Québec a pour objectif de favoriser la formation d'étudiants dans des domaines correspondant aux orientations stratégiques du ministère, soit :

- accroître la compétitivité et l'efficacité des transports en soutien au développement socio-économique du Québec ;
- adapter l'offre de transport aux besoins futurs de la population ;
- améliorer la sécurité des transports ;
- améliorer l'équilibre entre les transports et l'environnement ;
- améliorer l'efficacité des interventions sur les infrastructures routières ;
- développer l'intermodalité et l'intégration des systèmes de transport des personnes et des marchandises ;
- expérimenter de nouvelles technologies liées au transport.

## Clientèle visée

Le programme de bourses du ministère des Transports s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) ou de doctorat dans les domaines du transport.

## Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an ;
  - être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.

## Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ;
- La qualité du projet de recherche et sa pertinence par rapport aux orientations stratégiques du ministère des Transports du Québec.



## Lieu d'utilisation de la bourse

Le ministère des Transports du Québec n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000\$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000\$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$*

*Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqmnt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqmnt.gouv.qc.ca)

## ■ □ □ BOURSES DE RECHERCHE EN ÉNERGIE

### Objectifs

Le programme de bourses de recherche en énergie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a pour objectifs d'accroître l'autonomie énergétique du Québec et d'assurer le développement de l'économie et de l'emploi. Le programme vise à soutenir des étudiants dont les projets de recherche ont trait aux dimensions techniques, économiques et sociales des filières d'énergie traditionnelles ou non traditionnelles. Ils peuvent notamment s'inscrire dans le cadre des domaines suivants: la valorisation énergétique des biomasses; la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène; les carburants de substitution; l'énergie solaire; l'énergie éolienne; la petite hydraulique; les électrotechnologies; les technologies électrochimiques; les technologies gazières; l'efficacité énergétique; les changements climatiques.

Le programme vise également à soutenir les projets de recherche en énergie qui ne correspondent pas directement aux domaines décrits ci-haut mais qui répondent aux objectifs du Ministère. Ils sont jugés sur leur pertinence et en fonction de leur concordance avec l'actualité technologique et de l'évolution de la conjoncture énergétique.

### Clientèle visée

Le programme de bourses de recherche en énergie s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) ou de doctorat dans le domaine de l'énergie.

### Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes:
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27): le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
  - être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.



## Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche ;
- La pertinence du projet de recherche.

## Lieu d'utilisation de la bourse

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$*

*Valeur annuelle maximale de doctorat: 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrn.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrn.gouv.qc.ca)

# ■ □ □ BOURSES DANS LE DOMAINE DE L'AÉROSPATIALE

## Objectifs

Le programme de bourses dans le domaine de l'aérospatiale a pour objectif de favoriser l'apport de technologies, de méthodes et d'expertises pertinentes aux besoins de l'industrie québécoise de l'aérospatiale. Il vise à assurer un transfert des connaissances acquises au sein de l'entreprise et des établissements universitaires.

Le programme vise également à soutenir des étudiants dont le projet de recherche s'inscrit dans les domaines suivants: l'aérodynamique, l'analyse structurale, les antennes aérospatiales, les calculs de masse et de résistance, les équipements micro-ondes, le génie des matériaux, la fabrication assistée par ordinateur, les sciences spatiales et les systèmes électroniques.

## Clientèle visée

Le programme de bourses dans le domaine de l'aérospatiale s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) ou de doctorat dans les domaines de l'aérospatiale.

## Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes:
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27): le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
  - être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.

## Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche;
- La pertinence du projet de recherche.



## Lieu d'utilisation de la bourse

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 40 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse : 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrn.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrn.gouv.qc.ca)

# ■ □ □ BOURSE DE RECHERCHE SUR LES ASPECTS ÉTHIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES, LÉGAUX ET SOCIAUX LIÉS AUX NANOTECHNOLOGIES (NE<sup>3</sup>LS)

## Objectif

Le programme de bourses thématiques NE<sup>3</sup>LS a pour objectif de favoriser la formation d'étudiants et le développement d'expertises interdisciplinaires dans des domaines ciblés reliés aux enjeux éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies. Ces bourses doivent aussi s'inscrire à l'intérieur des thématiques de recherches jugées prioritaires par le réseau de transfert de connaissances NE<sup>3</sup>LS mis sur pied et soutenu financièrement par NanoQuébec, l'IRSST et les Fonds québécois de la recherche.

## Clientèle visée

Les bourses de maîtrise et de doctorat en recherche NE<sup>3</sup>LS s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre des études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle universitaire portant sur les aspects éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies.

## Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
  - être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne ;
  - être domiciliés au Québec depuis au moins un an ;
  - être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire.
- Le candidat doit obligatoirement réaliser ses travaux sous la supervision d'au moins deux directeurs de recherche dont l'expertise se situe dans des secteurs de recherche différents.



## Critère d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche pluridisciplinaire ;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche.

## Lieu et utilisation de la bourse

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 40 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse : 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrn.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrn.gouv.qc.ca)

## ■ □ □ BOURSES POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

### Objectif

Ce programme de bourses pour la francophonie canadienne a pour objectif de permettre à des étudiants des provinces canadiennes de poursuivre des études de maîtrise ou de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

### Clientèle visée

Le programme de bourses pour la francophonie canadienne s'adresse aux étudiants résidents des provinces canadiennes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) ou de doctorat dans une université francophone du Québec.

### Admissibilité

- Les candidats doivent être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27). Ils doivent avoir leur résidence principale dans une province canadienne autre que le Québec depuis au moins trois ans à la date fixée pour le dépôt de la demande de bourse.

- Les candidats qui sollicitent une bourse de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. Les dossiers présentant une note inférieure ne sont pas admissibles.

### Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche (pour le doctorat seulement).

### Lieu d'utilisation de la bourse

Le candidat doit être inscrit dans une université francophone du Québec.



## Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

*Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$*

*Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$*

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 3447

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqmrt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqmrt.gouv.qc.ca)

## ■ □ □ SUPPLÉMENTS QUÉBEC-FRANCE

### Objectif

Les suppléments Québec-France ont pour objectif d'encourager les meilleurs étudiants à entreprendre ou à poursuivre un programme d'études supérieures en France.

### Clientèle visée

Les suppléments Québec-France s'adressent uniquement aux candidats des programmes de bourse de maîtrise (B1) et de doctorat (B2).

### Admissibilité

Les suppléments sont réservés uniquement aux boursiers qui ont indiqué un lieu d'études situé en France au moment du dépôt de la demande au Fonds Nature et Technologies. Ces suppléments sont attribués aux 10 candidats qui ont obtenu le meilleur rang dans l'ensemble des comités d'évaluation. La décision du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est notifiée au candidat au moment de l'annonce des résultats des programmes de bourses de maîtrise et de doctorat.

### Lieu d'utilisation du supplément

Au moment de recevoir ce supplément, le candidat doit être inscrit à temps complet dans un établissement universitaire situé en France.

### Aide financière

*Valeur annuelle maximale* : 1 500 \$

Ce montant est ajouté à la bourse de maîtrise (B1) ou de doctorat (B2).

### Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : (418) 643-8560 poste 344

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [bourses@fqrrt.gouv.qc.ca](mailto:bourses@fqrrt.gouv.qc.ca)



## ■ □ □ PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX

### Objectifs

Le programme de stages internationaux du Fonds Nature et Technologies a pour objectifs de favoriser la mobilité internationale des étudiants de maîtrise et de doctorat dont les activités de recherche s'inscrivent dans la programmation scientifique des regroupements stratégiques. Le stage est un outil supplémentaire mis à la disposition des regroupements stratégiques pour renforcer leur action sur la scène internationale dans le cadre de projets ou de partenariats de recherche établis ou en voie de développement.

### Clientèle visée

Le stage international s'adresse aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles inscrits à temps plein dans une université québécoise et ayant satisfait aux exigences de leur programme d'études. Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche d'un regroupement stratégique.

### Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes:
  - être citoyen canadien ou être résident permanent du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27): le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
  - être domicilié au Québec depuis au moins un an;
  - être résident du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur l'impôt du Québec*.
- Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache.
- Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche d'un regroupement stratégique.



### **Lieu d'utilisation de la bourse**

Le stage doit se réaliser dans les pays ou régions identifiés comme prioritaires par le gouvernement du Québec dans sa *Politique internationale* : France, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne. Les stages peuvent également se réaliser dans le cadre de projets multilatéraux ou relevant du 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> programme cadre européen.

### **Aide financière**

Il s'agit d'une bourse d'une valeur maximale de 15 000 \$ et d'une durée moyenne de six mois (minimum deux mois, maximum 12 mois). Cette bourse sert à couvrir les frais de déplacement et de subsistance de l'étudiant.

### **Renseignements généraux**

Directeur des programmes : Claude Pinel

Téléphone : (418) 643-3393

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [claudio.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:claudio.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca)

## ■ □ □ BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE

### Objectifs

Contribuer à assurer la relève œuvrant dans les divers milieux de la recherche, en aidant les nouveaux diplômés de doctorat à élargir leur champ de recherche.

Encourager la mobilité des chercheurs débutants vers des milieux stimulants et dynamiques au plan scientifique : ces milieux peuvent être les universités, les entreprises, les organismes gouvernementaux.

### Admissibilité

- Les candidats admissibles au programme doivent être, à la date de fermeture du concours, citoyens canadiens ou résidents permanents au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.R.C. 2001, ch. 27), domiciliés au Québec depuis au moins un an et être résidents du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi sur les impôts du Québec* ;
- Avoir obtenu le doctorat depuis au plus deux ans à la date limite du concours ou qui auront déposé leur thèse au plus tard à la date limite d'utilisation de la bourse ;
- La recherche doit être effectuée dans un autre établissement que celui qui a décerné le doctorat. Les milieux d'accueil hors Québec et internationalement reconnus sont privilégiés ;

- Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule demande par année au cours de leur période d'admissibilité au programme. De plus, les candidats ayant bénéficié ou bénéficiant d'une bourse de recherche postdoctorale d'un organisme subventionnaire québécois ou fédéral ne sont pas admissibles. Les candidats qui bénéficient d'un congé sabbatique ou d'un congé de formation avec un traitement représentant plus de 50% de leur salaire régulier ne sont pas admissibles ;
- En raison d'un congé de maternité ou d'un congé parental, le candidat peut demander une prolongation de sa période d'admissibilité pour une période maximale de 12 mois.

### Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par des comités d'évaluation multidisciplinaires composés de chercheurs provenant du corps professoral des universités. Les critères d'évaluation :

- La qualité scientifique du candidat ;
- La qualité scientifique du projet et du milieu de recherche.



## Aide financière

*Valeur annuelle:* 30 000 \$

- durée minimale du financement: six mois (15 000 \$)
- durée maximale: deux ans (60 000 \$)

Un montant maximum de 15 000 \$ peut être converti en subvention de démarrage si le boursier obtient un poste régulier de professeur dans une université québécoise avant la fin de la durée prévue de sa bourse.

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Yves Marois

Téléphone : (418) 643-3396

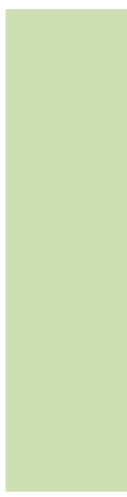
Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [yves.marois@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:yves.marois@fqrnt.gouv.qc.ca)



## Nos programmes

- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation





# □ ■ □ ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS

## Objectifs

Contribuer à assurer la relève œuvrant dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaires en aidant les nouveaux chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international.

Favoriser les liens de collaboration entre les nouveaux chercheurs et les chercheurs établis.

Consolider le système de recherche en appuyant la relève et en incitant les nouveaux chercheurs à développer des voies de recherche originales.

## Admissibilité

- Être citoyen canadien ou résident permanent au moment du versement de la subvention ;
- Occuper un poste sous octroi ou un poste régulier menant à la permanence d'emploi dans une université québécoise. Le poste régulier ou sous octroi doit être détenu dans une ou plusieurs universités québécoises depuis un maximum de cinq ans ;
- Avoir obtenu son diplôme de doctorat depuis un maximum de cinq ans. Pour les candidats issus du milieu industriel ou d'un laboratoire de recherche non universitaire, avoir obtenu son diplôme de doctorat depuis un maximum de huit ans. Dans le

cas où le chercheur détient plus d'un diplôme de doctorat, c'est la date d'obtention du premier diplôme qui prévaut ;

- Avoir soutenu avec succès sa thèse de doctorat avant la date limite du dépôt des demandes de subvention ;
- Une candidate peut demander une prolongation de sa période d'admissibilité relativement à la date d'obtention du doctorat pour une période d'une durée maximale d'une année pour chaque congé de maternité ;
- Le candidat peut soumettre **un maximum de deux demandes** d'aide financière au cours de sa période d'admissibilité.

## Critères d'évaluation

Les demandes de subvention sont évaluées en fonction de :

- La qualité du chercheur ;
- La qualité du projet de recherche ;
- La complémentarité et l'intégration du chercheur dans son milieu de recherche.

Les demandes d'équipement sont évaluées en fonction de :

- La pertinence de l'équipement demandé pour la réalisation du projet de recherche ;



- La complémentarité de l'équipement demandé par rapport à des équipements obtenus ou demandés auprès d'autres organismes (FCI, CRSNG, etc...);
- La disponibilité d'équipements semblables à l'université du responsable ou dans les établissements universitaires de la région;
- L'importance de cet équipement pour l'établissement d'un nouveau chercheur;
- Le temps d'utilisation.

### **Aide financière**

L'aide financière accordée consiste en une subvention de fonctionnement pour une période maximale de deux ans. Elle n'est pas renouvelable.

Le montant maximum de la subvention est de 20 000 \$ par an. Pour les nouveaux chercheurs en région visés par les mesures particulières mises de l'avant dans la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, le montant peut atteindre 30 000 \$ par an.

Une subvention pour l'achat d'équipement scientifique dont le coût se situe entre 15 000 \$ et 50 000 \$ peut s'ajouter à la subvention de fonctionnement.

### **Renseignements généraux**

Responsable du programme : Yves Marois

Téléphone : (418) 643-3396

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [nouvcherc@fqrn.gouv.qc.ca](mailto:nouvcherc@fqrn.gouv.qc.ca)

# □ ■ □ PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE

## Objectifs

Favoriser l'émergence de nouveaux créneaux de recherche dans l'ensemble des différents domaines scientifiques couverts par le Fonds et augmenter la compétitivité des chercheurs québécois dans les concours fédéraux, par la réalisation de projets novateurs requérant des expertises complémentaires.

Promouvoir le regroupement de chercheurs possédant les expertises ou les formations complémentaires nécessaires à la réalisation d'un projet de recherche.

Offrir un milieu de qualité pour la formation et l'encadrement des étudiants.

## Admissibilité

- Une équipe comprend au moins deux chercheurs universitaires (CHU, CHUN et CHUT) ou de collège (CHC), ces derniers pouvant être des chercheurs établis ou des nouveaux chercheurs.
- Peuvent se joindre à l'équipe des chercheurs issus d'autres milieux de recherche, tels que des chercheurs affiliés (CHA), des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des chercheurs hors Québec (CHH), des chercheurs universitaires associés (CHUA), des chercheurs gouvernementaux (CHG) ou des chercheurs industriels (CHI).

- Les chercheurs (CHU, CHUN, CHUT et CHC) peuvent participer à plus d'un projet mais ne peuvent être responsables que d'un seul projet.
- La complémentarité des compétences requises pour la réalisation du projet de recherche doit se refléter dans la composition de l'équipe.

## Critères d'évaluation

- La qualité scientifique du projet de recherche ;
- La justification du budget demandé ;
- Les retombées attendues du projet de recherche ;
- La qualité scientifique des membres de l'équipe ;
- La complémentarité des membres dans la réalisation du projet de recherche ;
- La qualité du milieu de formation.



## Aide financière

- Le budget annuel maximum est de 100 000 \$ par année pour trois ans et la subvention annuelle moyenne est de 70 000 \$. Le financement peut être réparti de façon inégale sur une période maximale de trois ans.
- La subvention versée doit être utilisée pour défrayer les coûts directs de la recherche financée par le Fonds Nature et Technologies.

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Claude Pinel

Téléphone : (418) 643-3393

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [claud.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:claud.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca)

# □ ■ □ REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES

## Objectif

Le programme Regroupements stratégiques a pour objectif général de faire émerger ou de renforcer des pôles d'excellence en recherche qui s'insèrent dans les grands réseaux scientifiques internationaux et qui contribuent au développement de domaines de recherche prioritaires ayant des retombées potentielles importantes pour le Québec, tant au plan scientifique et technologique que social et économique.

Par ce programme d'aide financière, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies vise à :

- faciliter l'émergence ou la consolidation de regroupements de chercheurs qui proviennent de différentes disciplines et de divers milieux pour rendre le système de recherche plus dynamique ;
- établir les chercheurs québécois comme des chefs de file dans leur domaine ou dans des techniques de pointe en favorisant leur participation à des programmes de recherche nationaux et internationaux et leur intégration au sein de grands réseaux scientifiques ;
- favoriser le transfert de connaissances et l'établissement de partenariats avec les milieux public et privé constituant des utilisateurs potentiels des résultats de recherche ;

- favoriser l'émergence ou la consolidation de milieux d'accueil stimulants et de qualité pour la formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié ;
- encourager une utilisation optimale des équipements scientifiques majeurs ;
- exercer un effet de levier significatif pour maximiser les investissements en recherche et développement au Québec.

## Admissibilité

- Comporte une programmation de recherche cohérente intégrant des axes de recherche ;
- Possède une structure propre qui le distingue de celle d'un département ou d'une faculté ;
- Bénéficie d'une reconnaissance officielle d'un ou plusieurs établissements en conformité avec leurs plans stratégiques de développement de la recherche ;



- Est composé d'un minimum de 12 chercheurs universitaires (équivalent temps complet) (CHU, CHUN, CHUT) et de collèges (CHC) provenant de disciplines, de départements ou d'établissements différents auxquels peuvent se joindre des chercheurs ayant le statut de chercheurs affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH) ou visiteurs (VIS).
- La demande est soumise par une des institutions principales.

### Critères d'évaluation

- La pertinence du regroupement ;
- La qualité scientifique du programme ;
- La qualité, la complémentarité et le degré d'implication des membres ;
- L'organisation et la gestion ;
- La qualité du milieu de formation ;
- La diffusion et le transfert des connaissances.

### Aide financière

La subvention de fonctionnement vise à couvrir environ **50 % des frais des infrastructures humaines et matérielles** nécessaires au bon fonctionnement du regroupement stratégique. Le montant est établi en fonction des besoins réels exprimés, des autres sources de

revenus, de la qualité du regroupement, de l'ampleur de ses activités, de l'émergence du groupe, en tenant compte également des ressources financières accessibles aux différents domaines de recherche. Le montant annuel de la subvention moyenne est de l'ordre de **400 000 \$**.

### Durée des subventions

Les subventions sont normalement accordées pour une période de six ans avec une évaluation à mi-parcours, soit au cours de la 4<sup>e</sup> année de la période de subvention. Dans le cas où l'évaluation est négative, la subvention pour les deux dernières années peut constituer une subvention terminale et les montants annuels peuvent être ajustés en conséquence.

### Renseignements généraux

Responsable du programme : Claude Pinel

Téléphone : (418) 643-3393

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [claud.pinel@fqrn.gouv.qc.ca](mailto:claud.pinel@fqrn.gouv.qc.ca)

# □ ■ □ PROGRAMME POUR LE DÉGAGEMENT DE LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT DES CHERCHEURS DE COLLÈGE

## Objectifs

Contribuer au développement technologique, économique, social et culturel de la société québécoise ;

Permettre aux chercheurs de collège de contribuer au développement régional en collaboration avec le milieu ;

Permettre aux chercheurs de collège de sensibiliser leurs étudiants à la recherche ;

Favoriser l'émergence et la consolidation d'activités de recherche à caractère pédagogique, technologique et fondamental dans les collèges ;

Favoriser le regroupement de chercheurs provenant des milieux universitaires et collégiaux autour de thématiques de recherche et, dans certains domaines, d'équipements de recherche ;

Favoriser une gestion concertée et intégrée du soutien financier gouvernemental accordé aux chercheurs de collège.

## Admissibilité

Sont admissibles, les chercheurs et les enseignants, à temps plein, d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement post-secondaire.

Un chercheur de collège peut également remplir une tâche de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert technologique.

## Critères d'évaluation

Le chercheur de collège doit présenter sa demande de dégage­ment d'enseignement en lien avec la demande d'aide financière soumise à l'un des programmes suivants :

- Aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;
- Aide à la recherche technologique (PART) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;
- Projet de recherche en équipe du Fonds Nature et Technologies ;
- Regroupements stratégiques du Fonds Nature et Technologies ;
- Projet de recherche orientée en partenariat du Fonds Nature et Technologies



## **Aide financière**

Les dégagements sont versés aux collègues. L'ampleur du dégagement est déterminée par les membres des comités d'évaluation. Celui-ci peut se situer entre 25% et 50% de la tâche d'enseignement du chercheur.

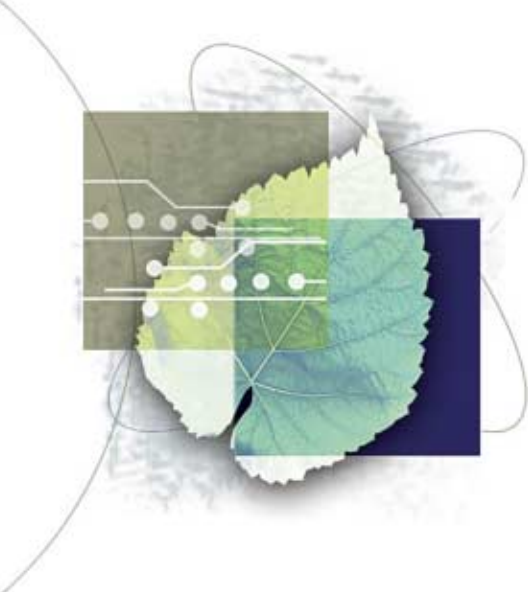
## **Renseignements généraux**

Responsable du programme : Claude Pinel

Téléphone : (418) 643-3393

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [claud.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:claud.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca)



## Nos programmes

- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation





# □ □ ■ PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

## VOLET 1 « PROJET DE RECHERCHE ORIENTÉE EN PARTENARIAT »

### Objectifs

Ce programme de subventions de recherche a pour objectif général de favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheurs universitaires et de collèges, les partenaires économiques et gouvernementaux et les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, et ce, dans des secteurs stratégiques pour le Québec. De plus, il vise notamment à :

- accroître, par la recherche, la formation de nouvelles compétences et expertises scientifiques et technologiques dont le Québec a un urgent besoin ;
- intéresser les chercheurs québécois aux besoins prioritaires de recherche et de formation exprimés par les partenaires gouvernementaux, institutionnels et industriels ;
- encourager la formation et le développement de nouvelles équipes de chercheurs en émergence et la consolidation d'équipes existantes ;
- augmenter le potentiel de recherche dans des domaines jugés prioritaires pour le Québec et ainsi assurer la relève scientifique ;
- favoriser les liens entre les chercheurs québécois, canadiens et autres partenaires internationaux dont l'avance scientifique est reconnue.

### Admissibilité

- Les chercheurs universitaires et de collèges, œuvrant au Québec, peuvent présenter une demande ;
- Le projet de recherche doit être réalisé en équipe.

### Processus d'évaluation

#### **1<sup>re</sup> étape : Évaluation de la pertinence du projet à partir d'une lettre d'intention.**

Les lettres d'intention sont évaluées par un comité formé de représentants des partenaires du programme. De façon générale, les critères sont :

- adéquation, portée et caractère novateur du projet ;
- nature et importance des retombées envisagées ;
- transfert et valorisation des résultats ;
- concertation avec les intervenants du milieu, s'il y a lieu ;
- importance du partenariat établi pour la réalisation du projet, s'il y a lieu.

Cette étape est assortie d'un seuil de passage et constitue un élément éliminatoire.



## **2<sup>e</sup> étape: Évaluation scientifique à partir d'une demande d'aide financière.**

Les demandes sont évaluées par un comité scientifique formé de pairs en fonction des critères suivants :

- qualité scientifique du projet ;
- qualité scientifique de l'équipe ;
- formation d'étudiants et d'experts dans le domaine ;
- collaboration avec un milieu de recherche situé à l'extérieur du Québec ;
- qualité du plan de diffusion et de transfert des résultats ;
- réalisme de l'échéancier de réalisation et le bien-fondé du budget demandé.

## **Aide financière**

L'aide financière accordée consiste en une subvention variant entre 45 000 \$ et 85 000 \$ par année, pour la réalisation d'un projet d'une durée de deux à trois ans, non renouvelable.

## **Conditions liées au versement des subventions**

Le versement des subventions prévu pour la troisième année est conditionnel au dépôt d'un rapport d'étape jugé satisfaisant par le comité scientifique et répondant aussi aux attentes des partenaires du programme.

Le dernier versement est conditionnel au dépôt d'un rapport final jugé satisfaisant par le comité scientifique et répondant aussi aux attentes des partenaires du programme.

## **Renseignements généraux**

Responsable du programme : Josée Reid

Téléphone : (418) 643-3469

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : [josee.reid@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:josee.reid@fqrnt.gouv.qc.ca)

# □ □ ■ PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

## Volet 2 « BOURSES BMP INNOVATION »

### Objectifs

Les bourses de recherche en milieu de pratique BMP Innovation est un programme conjoint du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Il a pour objectif de favoriser l'accroissement des compétences en innovation des entreprises et l'employabilité des jeunes diplômés aux études supérieures par des partenariats universités-entreprises :

- par l'acquisition d'expériences et de compétences personnelles et professionnelles ;
- par le développement d'initiatives innovatrices en formation ;
- par la création de réseaux de collaboration et de transfert des connaissances ;
- en encourageant les entreprises à l'investir en formation et en R-D ;
- en contribuant à l'accélération de l'innovation dans les secteurs clés des régions du Québec.

### Clientèle visée

Les étudiants inscrits à temps plein à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle en sciences naturelles ou en génie, dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir la bourse. Les candidatures des étudiants inscrits à temps partiel seront considérées sur une base exceptionnelle.

### Admissibilité

Pour être admissible à une bourse, le candidat doit :

- poursuivre des études supérieures en sciences naturelles ou en génie dans une université québécoise ;
- détenir une moyenne cumulative de première classe, pour les deux dernières années d'études terminées, (moyenne cumulative de A-) ou de B+ pour ses études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. Si la moyenne est légèrement en-dessous de celle exigée, mais que le candidat possède d'autres compétences et une expérience pertinente par rapport au projet de recherche, la Faculté des études supérieures de l'établissement peut faire une demande d'exception à cette règle.

### Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

- La pertinence et qualité du projet de recherche ;
- L'aptitude en recherche et en innovation du candidat ;
- La qualité de l'encadrement offert à l'étudiant ;
- La qualité du dossier universitaire.



## Lieu d'utilisation de la bourse

Les boursiers doivent généralement réaliser la majorité de leurs activités de recherche dans le milieu de pratique choisi et conserver ce même milieu pour toute la durée de la bourse.

Un rapport d'étape annuel faisant état des activités de recherche réalisées et du temps passé dans le milieu d'accueil sera exigé, de même qu'un rapport final.

## Aide financière

*Valeur annuelle de la bourse de maîtrise*: 14 000 \$ + un minimum de 7 000 \$ du partenaire privé. Un boursier peut recevoir un maximum de six versements totalisant 42 000 \$ à l'intérieur de sa période d'admissibilité (six sessions ou 24 mois).

*Valeur annuelle de la bourse de doctorat*: 18 000 \$ + un minimum de 9 000 \$ du partenaire privé. Un boursier peut recevoir un maximum de neuf versements totalisant 81 000 \$ à l'intérieur de sa période d'admissibilité (neuf sessions ou 36 mois).

## Contribution à l'encadrement

Un supplément de bourse peut être obtenu à titre de contribution à l'encadrement de l'étudiant et à l'acquisition de compétences. Il ne peut excéder 2 500 \$. Il est destiné à faciliter les déplacements et

les inscriptions aux activités de formation pertinentes. Ces activités ont pour but d'assister l'étudiant dans l'acquisition des compétences complémentaires pour travailler dans une entreprise.

## Allocation de déplacement visant à favoriser les entreprises en région

Une allocation spéciale est offerte, sur demande, aux étudiants qui effectuent leurs travaux de recherche dans une entreprise d'une région éloignée et différente de leur lieu d'études (à plus de 150 km du lieu d'études ou de résidence). Valeur maximale de 1 500 \$ (maîtrise) ou de 2 000 \$ (doctorat).

## Renseignements généraux

Responsable du programme : Annik Brosseau

Téléphone : (418) 643-3463

Télécopieur : (418) 643-1451

Courriel : annik.brosseau@fqrnt.gouv.qc.ca

# ■ □ □ PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

## VOLET 3 « APPUI AUX RÉSEAUX D'INNOVATION »

### Objectif

Soutenir, avec d'autres partenaires, le développement d'interfaces durables entre les chercheurs universitaires, gouvernementaux, collégiaux et les utilisateurs des résultats de la recherche, en vue d'accélérer la recherche, la formation et l'innovation dans des domaines stratégiques pour le Québec.

### Nature et caractéristiques d'un réseau d'innovation

Un réseau d'innovation rassemble les meilleurs chercheurs universitaires et les principaux utilisateurs des connaissances dans des domaines ou sur des problématiques qui constituent des priorités pour la société québécoise. Il joue le rôle de mobilisateur de l'expertise en recherche, de guichet unique d'accès à cette expertise et de courtage des besoins des utilisateurs. Il se caractérise par une structure le plus souvent virtuelle et la mise en commun d'actifs, le cas échéant. L'accent est mis sur la formation de personnel hautement qualifié et la recherche précompétitive.

### Modalités et processus d'attribution

Les propositions doivent d'abord et avant tout s'inscrire dans les grands domaines prioritaires du Québec et être appuyées par un ou plusieurs partenaires financiers. Elles ne peuvent être élaborées qu'après un avis favorable du comité de gouvernance du Fonds donnant un accord de principe aux fins de développer les termes et les conditions d'une éventuelle entente de partenariat.

### Critères d'évaluation

- La pertinence du réseau ;
- La qualité de la synergie utilisateurs-chercheurs ;
- La qualité du plan de développement ;
- Les besoins en PHQ et la contribution du réseau à la relève ;
- La qualité des mécanismes de transfert et la gestion de la propriété intellectuelle.

### Aide financière

L'aide financière accordée vise principalement à soutenir l'infrastructure d'animation et de réseautage. Elle peut également comprendre une partie des montants nécessaires à la réalisation de projets de recherche et de formation. En toutes circonstances, l'aide accordée est complémentaire ou à effet de levier d'un important financement de contrepartie provenant d'autres partenaires publics provinciaux ou fédéraux ou du secteur privé. Le soutien du Fonds, se situant autour de 200 000 \$ par année pendant trois ans, ne peut correspondre à plus du tiers du budget global du réseau.

### Renseignements généraux

Responsable du programme : Josée Reid  
Téléphone : (418) 643-3469  
Télécopieur : (418) 643-1451  
Courriel : josee.reid@fqrnt.gouv.qc.ca





## **Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies**

140, Grande Allée Est, bureau 450, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : (418) 643-8560

Télécopieur : (418) 643-1451

[www.fqrnt.gouv.qc.ca](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca)

*Fonds de recherche  
sur la nature  
et les technologies*

Québec 